

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 / 0419

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS D'ALÈS AGGLOMÉRATION

Pôle Éducation Enfance Jeunesse
Coordination Petite Enfance
Tél : 04.66.56.43.92
Réf : IDP/SG/RMF/2025

Objet : Convention à titre onéreux relative à l'organisation d'un atelier d'arts plastiques pour le relais petite enfance secteur Alès le mercredi 19 novembre 2025

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (publiée au J.O. du 12 décembre, p 19703),

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024_05_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

Considérant l'intérêt d'organiser un atelier d'arts plastiques pour les jeunes enfants, leurs familles et assistants maternels du relais petite enfance secteur Alès, dans le cadre de la journée nationale des assistants maternels,

Considérant que cette prestation est proposée pour un montant total TTC de 205 € (deux cent cinq euros toutes taxes comprises), matériel compris,

Considérant que dans ce contexte, la proposition de Mme Stella CERIONI, art-thérapeute, animatrice et artiste plasticienne constitue l'offre économiquement la plus avantageuse pour assurer cette prestation,

Considérant qu'au regard de la réponse favorable de Mme Stella CERIONI à la réalisation de l'organisation de cette prestation pour le relais petite enfance secteur Alès géré par la Communauté Alès Agglomération, il convient de déterminer les conditions particulières d'exécution de ladite prestation par voie de convention,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Mme Stella CERIONI, art-thérapeute, animatrice et artiste plasticienne domiciliée au château de Malérargues - 30140 Thoiras, est retenue au titre de la prestation relative à l'organisation d'un atelier d'arts plastiques pour les jeunes enfants, leurs familles et les assistants maternels du relais petite enfance secteur Alès, le mercredi 19 novembre 2025.

Ladite prestation consiste en l'organisation d'un atelier d'arts plastiques de 3 heures. Les horaires sont fixés en collaboration avec la responsable du relais petite enfance secteur Alès, sous réserve de report ou d'annulation.

Le coût de la prestation relative à l'organisation d'un atelier d'arts plastiques le mercredi 19 novembre 2025 proposée par l'opérateur économique, Mme Stella CERIONI, s'élève à la somme TTC de 205 € (deux cent cinq euros toutes taxes comprises), matériel compris.

ARTICLE 2 :

Les conditions particulières d'exécution de ladite prestation pour le relais petite enfance secteur Alès seront précisées dans la convention.

Cette prestation fera l'objet d'une facturation globale présentée par et au nom de Mme Stella CERIONI - château de Malérargues - 30140 Thoiras, à l'issue de l'atelier.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 03 NOV. 2025

Le président
Christophe RIVENQ

